

From: "René Guis" <guis.rene@gmail.com>
To: enquete-publique-pprt-manosque@alpes-de-haute--provence.gouv.fr
Cc:
Bcc:
Date: Tue, 4 Jun 2019 08:44:55 +0200
Subject: PPRT GEOSEL
A l'attention de Monsieur Pierre REYNIER.

Monsieur Reynier, Faisant suite à votre courrier du 15/05/2019, je viens par la présente vous faire part de mes observations concernant le PPRT pour GEOSEL.

En effet, ma maison se trouve Ancien Chemin de Saint-Martin-les-Eaux, quartier Pétavigne, à Manosque. A priori, cette dernière se trouve être dans la zone bleue claire de risques, dîte d'autorisation sous conditions b.

Je ne suis pas du tout d'accord avec ça, car ma maison est séparée de Géosel par deux collines successives, ce qui fait qu'elle ne serait pas en danger en cas de fuite ou explosion sur le site Géosel. Le village de Dauphin, compte tenu du relief est bien plus exposé que ma maison. Or ce dernier, n'a pas été inclus dans la zone à risques ???

Il me semble que votre étude doit absolument tenir compte des reliefs et de la situation de la maison. Je vous demande de ne pas inclure cette dernière dans la dîte zone, car vous me pénalisez inutilement, en cas de revente ou de modification de ma maison.

Je viendrai vous rencontrer à ce sujet, lors de votre permanence du 8 juin, à la mairie de Manosque, pour faire votre connaissance et discuter ensemble de ce problème.

Dans l'attente, je vous prie de croire, Monsieur Reynier, en l'expression de mes plus respectueuses salutations.

M. René GUIIS.